

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 26 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	16

Objet de la délibération
SCoT ZAC de la Mine d'Or CC2SO
Référence
3_20230626_2.1

Date de la convocation
22/06/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
28/06/2023

L'année deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 12 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 22 juin 2023. Cette séance s'est déroulée en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

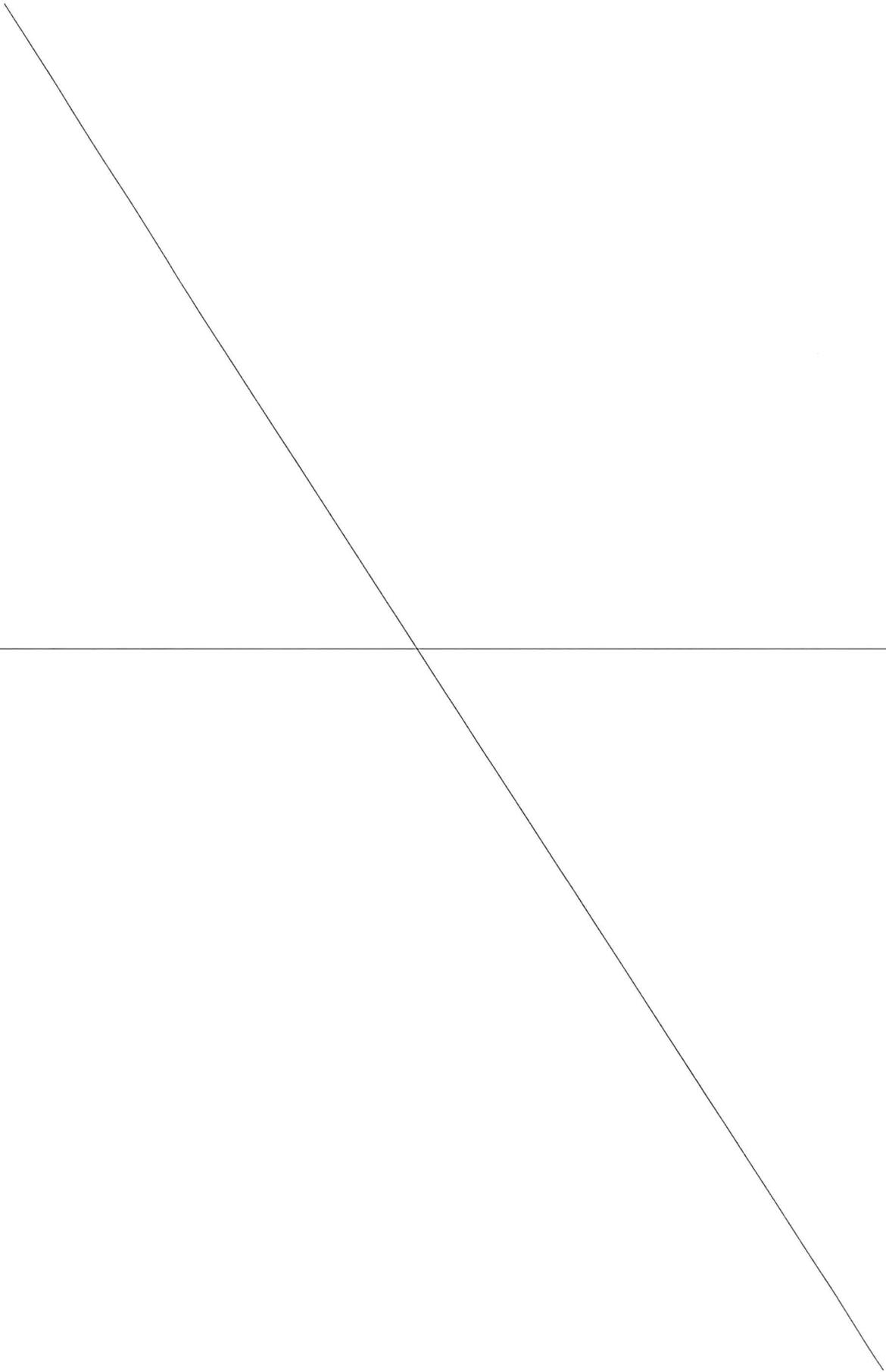
Etaient présents : MM. Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Mme Florence RODINGER, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Mme Annick LEMAIRE, Michel WATELAIN, Jean-Jacques STOTER, Pascal BOHIN, Albert NOBLESSE, Mme Christelle HIVER, Mme Brigitte LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Brigitte FOURÉ a donné pouvoir à M. Pascal RIFFLART
Mme Isabelle DEWAZIERS a donné pouvoir à M. Jean-Jacques STOTER

Excusés, absents : MM. Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Mme Annie VERRIER, Mme Isabelle SAVARIEGO, Mme Margaux DELETRE, Franck DARRAGON, Alain GEST, Philippe THEVENIAUD, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Mme Anne PINON, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Mme Maryse VANDEPITTE, Bernard BOCQUILLON, Alain SURHOMME, Mme Bénédicte THIEBAUT, Mme Catherine QUIGNON, Mme Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Jean-Philippe DELFOSSE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Bernard THUILLIER, Didier DINOARD, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Christelle HIVER



- Vu la délibération n°33/2012 d'approbation du SCOT en date du 21 décembre 2012,
- Vu la délibération n°07/2016 relative à l'intégration de la ZAC de la Mine d'OR parmi les sites d'activités constituant l'offre d'intérêt interterritorial du SCOT, en date du 5 février 2016 ;
- Vu l'objectif C du DOO du SCOT : organiser un développement économique équilibré ;
- Vu l'action C2 déclinant cet objectif C : coordonner l'offre économique et C3 : créer les conditions d'une régulation de l'offre ;
- Vu les prescriptions C2.1 : programmer et commercialiser les projets dans le cadre d'une gouvernance intercommunale, qui indique que « toute nouvelle ouverture à l'urbanisation de foncier à vocation d'activité entrant dans les types d'offres métropolitaine et d'intérêt interterritorial devra préalablement obtenir l'accord du syndicat mixte du pays du Grand Amiénois » ;
- Vu les prescriptions C2.2 : prendre appui sur l'armature économique du Grand Amiénois, C2.3 : créer des conditions d'accueil adaptées aux besoins des entreprises et C3.2 : gérer l'offre d'intérêt interterritorial à l'échelle d Grand Amiénois ;

Vu le courrier de la CC2SO en date du 17 novembre 2022, sollicitant le Pôle Métropolitain pour l'ouverture à l'urbanisation de 27 hectares supplémentaires, qui porteraient à 87 hectares le foncier opérationnel à vocation d'activités de la ZAC de la Mine d'or. Ces surfaces sollicitées par la CC2SO visent à accueillir plusieurs types d'activités :

- Un pôle alimentaire local comprenant notamment une cuisine centrale, une légumerie, un marché d'intérêt local et un projet agroalimentaire ; la cuisine centrale a vocation à développer les circuits courts dans la CC2SO, mais également à apporter un service à d'autres communautés voisines au sein du Grand Amiénois ;
- Un équipement de logistique industrielle de grande ampleur venant conforter la fonction logistique de la ZAC initiée par l'implantation passée de JJA – Easy Logistique ;
- Un hôtel-pépinière d'entreprises ("Totem Vert") s'inscrivant dans la démarche Cluster V.E.R.T. co-porté par la CC2SO, une centrale photovoltaïque, une unité de production et une station de distribution d'hydrogène ainsi qu'une aire de covoiturage, formant un ensemble dédié à la transition énergétique devant ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET du Pôle Métropolitain.

Une fois ces différents projets mis en œuvre, un solde foncier de 6 hectares permettra l'accueil d'autres projets économiques au caractère complémentaire

La CC2SO finalise actuellement l'implantation de plusieurs projets économiques. Au regard des différents éléments du DOO du SCOT rappelés ci avant et considérant :

- que la procédure de ZAC finalisée par l'approbation du dossier de réalisation en novembre 2015, le portage foncier effectué par la CC2SO et la proximité géographique de la zone avec le pôle structurant de Poix-de-Picardie, répondent aux orientations de l'action C-2 du DOO,
- que l'affirmation d'une zone d'intérêt interterritorial dans le Sud-Ouest du Grand Amiénois, complémentaire à l'offre limitée déjà représentée par la zone communale de Poix-de-Picardie, répond aux objectifs d'une répartition équilibrée au sein du Grand Amiénois, exprimés par la prescription C-2-2,
- que la ZAC en étant de compétence intercommunale, en se situant sur un échangeur autoroutier important, et en proposant un découpage foncier compatible avec des lots de plus de 5 hectares d'un seul tenant, satisfait aux exigences de la prescription C-2-3,

- que la CC2SO s'est engagée dans l'élaboration de trois PLU intercommunaux afin, notamment, de coordonner à l'échelle des 63 communes de l'ancienne CCSOA, un développement qui cherchera à optimiser le renouvellement urbain en matière d'habitat et d'équipements, conformément aux attendus de la prescription C-3-2, et que dans ce cadre, elle s'est engagée dans un ambitieux projet de reconquête urbaine de la friche PIC Industrie, localisée sur la commune d'Airaines, autre pôle structurant de l'intercommunalité.

Considérant l'avis favorable émis par les membres du Bureau du 12 juin 2023 ;

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Approuve l'ouverture à l'urbanisation de fonciers supplémentaires au sein de la ZAC de la Mine d'Or pour une surface maximale urbanisable de 27 hectares. Ils porteront à 87 hectares les surfaces opérationnelles au sein du périmètre de la ZAC.
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 26 juin 2023

Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,



Le Président,
P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **3_20230626_21**
Objet : **SCOT : Ouverture à l'urbanisation de 27 hectares de fonciers au sein de la ZAC de la Mine d'Or CC2SO**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique : 080-200082063-20230626-3_20230626_21-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20230626-3_20230626_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib3_SCOT_ZAC Mine d_Or CC2SO.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20230626-3_20230626_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	138 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 juin 2023 à 15h30min18s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 juin 2023 à 15h30min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	26 juin 2023 à 15h30min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2023 à 15h30min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2023 à 15h31min02s	Reçu par le MI le 2023-06-26

